

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée d'étudier le préavis N° PR08.11PR du 7 avril 2008
concernant :
concernant une demande de crédit d'investissement de Fr.95'000.-- pour procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz à la route de Cheseaux, en direction de Cheseaux-Noréaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
La commission a siégé le lundi 28 avril dans la salle de conférences du SEY. Elle était composée de Messieurs Bouzid DERRADJI, Nunzio INDULSI, Jacques FIVAZ, Luka RADIC, Gnannaseelan SUBRAMANIAM, David WULLIAMOZ et du soussigné, désigné rapporteur et confirmé dans cette fonction.

Madame Sarah WINTEREGG était excusée, et Monsieur Pascal GAFNER, absent. La séance s'est déroulée en présence de Messieurs Cédric PILLONEL, Municipal en charge du dicastère du SEY, Martial BUJARD, chef du SEY, et Olivier SCHMID, responsable technique. Ces trois personnes ont conjointement procédé à la présentation du préavis, et ont répondu à satisfaction aux quelques questions soulevées. Qu'elles en soient ici remerciées.

Toute ressemblance ou similitude de cette introduction avec celle du préavis précédent n'est ni fortuite, ni involontaire ! La commission souligne le souci d'économies et de travail consistant à regrouper l'étude des préavis présentant de grandes analogies...

Étude du préavis

Coûts : Au vu des travaux projetés d'après le plan annexé au préavis, les montants demandés peuvent paraître très bas ; ils se justifient par le fait que :

- a) La quasi-totalité des travaux du secteur Villette/HEIG-VD a pu être financée par la réactivation d'un crédit non encore utilisé, accordé par le Conseil dans le passé.
- b) La commune a pu profiter de l'ouverture d'une fouille sur le secteur de la commune de Cheseaux-Noréaz pour y poser ses conduites moyennant un coût défiant toute concurrence (de l'ordre de Fr. 4'000.-).

Rentabilité du projet :

Étant donné le succès des pompes à chaleur et les nouvelles normes de construction, un membre de la commission se soucie de la garantie qu'a le SEY de trouver des clients dans le secteur desservi. Il lui est répondu que le promoteur du quartier des Ifs s'était engagé à inciter les acquéreurs de ses immeubles à utiliser le gaz comme source d'énergie. Pour preuve, il a d'ailleurs financé lui-même l'équipement des parcelles en vue d'une alimentation en gaz.

De plus, la Municipalité de Cheseaux-Noréaz s'est déclarée intéressée par l'extension du réseau de gaz sur sa commune ; à commencer par l'alimentation éventuelle de la maison communale.

Conclusion

Ainsi, vu que

- Les montants demandés correspondent effectivement aux travaux restant à entreprendre ; soit la pose d'un tronçon rectiligne et l'activation de la station de détente du quartier des Châtaigniers.
- L'autorisation de procéder à la mise sous pression de 5 bars (soit environ 5 atmosphères) a été délivrée le 22 avril dernier par les services de l'état.
- La rentabilisation de l'investissement semble assurée.

c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° PR08.11PR, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission, Patrik DURUZ, rapporteur

